



Centre Hospitalier  
de PLAISIR

# FOCUS

L'ACTUALITÉ DU CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR

N°06  
04-2019



UNE NOUVELLE MAISON DES USAGERS  
ET DES ASSOCIATIONS  
AU CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR  
(voir en page 12)

PAGE 9 **PRÉVENTION** : DÉMARRAGE DU DISPOSITIF Vigilans : PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE SUICIDAIRE DANS LES YVELINES

PAGE 10 **ACTUALITÉS-SANTÉ** : MA SANTÉ 2022, LA RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ EST EN COURS



## UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR...

Par Jacques BÉRARD, Directeur

À l'heure où paraît ce nouveau FOCUS, il est probable que la navette parlementaire sur la nouvelle loi de santé est achevée et la loi promulguée.

Que l'on soit acteur principal, observateur ou simple citoyen, force est de constater que le gouvernement actuel met un coup d'accélérateur sur les réformes dans le domaine de la santé en général et des hôpitaux en particulier.

Dans ce dernier domaine, la réforme s'inscrit dans la droite ligne de la mise en place des **Groupelements Hospitaliers de Territoire (GHT)**, en venant y ajouter et développer également une nouvelle notion d'hôpital de proximité.

Au-delà de la loi, qui comprend les grands principes de la réforme, plusieurs textes sont en préparation et vont venir progressivement, d'ici 2020 et 2021, impacter directement le fonctionnement quotidien de nos hôpitaux, et notamment :

- une réforme en cours du **régime des autorisations**, aujourd'hui confié aux agences régionales de santé ;
- un accroissement du rôle des **commissions médicales d'établissement de territoires** (actuellement collège médical de territoire pour ce qui concerne le Sud Yvelines) ;
- la poursuite de l'accélération des **misés en commun** logistiques (achat, systèmes d'information, etc.) ;
- etc.

Le projet de **mise en direction commune** du Centre Hospitalier de Plaisir avec celui de Versailles (établissement support du GHT), à l'échéance de septembre 2019, fait partie du mode opératoire de la réforme.

Ce mouvement se caractérise notamment par une centralisation des décisions stratégiques au niveau des établissements supports de GHT.

Dans ce nouveau cadre en cours d'installation notre rôle doit être avant tout :

- de veiller à **l'intérêt du patient** en organisant au mieux la chaîne de soins, de façon transversale aux institutions ;
- de participer à la mise en place de cette nouvelle **stratégie de territoire**.

P. 2	Éditorial
P. 3	Sommaire
P. 4	<b>Travaux</b> La rénovation des structures extérieures se poursuit...
P. 5	<b>Soins</b> Une Unité de réhabilitation Cognitivo-Comportementale au Centre Hospitalier de Plaisir
P. 6-7	<b>Soins</b> Zoom sur L'Equipe Mobile d'Accompagnement et de soins Palliatifs (EMAP)
P. 8	<b>Événements &amp; Soins</b> 4 <sup>e</sup> journée Alzheimer au Centre Hospitalier de Plaisir
P. 9	<b>Prévention</b> Démarrage du dispositif Vigilans : prévention de la récurrence suicidaire dans les Yvelines
P. 10	<b>Actualités-Santé</b> <i>Ma santé 2022</i> , la réforme du système de santé est en cours
P. 11	FHF : « Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé » <b>GCS</b> Adhésion du CH de Rambouillet au GCS de Plaisir
P. 12-13	<b>Usagers</b> Une nouvelle Maison des Usagers et des Associations au Centre Hospitalier de Plaisir <b>Département d'Information Médicale (DIM)</b> Bravo à tous !
P. 14	<b>Ressources Humaines</b> Rencontre avec Madame Sophie RICHARD-BORREL, nouvelle Directrice des Ressources Humaines et des Affaires médicales depuis le 15-02-2019
P. 15	Noël des enfants du personnel <b>Vêtements des usagers</b> Vestiaire des patients démunis en psychiatrie
P. 16	<b>Ressources Humaines</b> Mouvements de médecins <b>À venir</b> 3 <sup>e</sup> colloque du pôle enfants : « Protection de l'enfance et de la famille »

### FOCUS - Avril 2019 • N° 06

Centre Hospitalier de Plaisir - 220, rue Mansart - BP 19 - 78375 Plaisir Cedex

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : M. Jacques BÉRARD, Directeur.

RÉDACTRICE EN CHEF : Mme Katia COUTON-WYPOREK, Chargée de communication.

COMITÉ DE RÉDACTION : M. BÉRARD, Directeur ; Mme BRUNIE, Responsable Qualité ; Mme CAMPANO, Cadre de santé ; M. le Docteur CHENAOUÏ, Chef de pôle de médecine gériatrique ; Mme ELARD, Coordinatrice des Ateliers d'Expression ; Mme GUENNEUGUES, Responsable logistique ; Mme LOESER, Cadre Supérieur de santé à la Direction des soins ; Mme PADEL, Cadre Supérieur de Santé ; Mme RAUDIN, Directrice des Finances, de l'Activité et des admissions ; Mme TALLA, Coordinatrice Animations EHPAD/USLD ; Mme TESTA, Cadre Supérieur de Santé ; Mme WALCZAK, Responsable Qualité.

COMITÉ DE RELECTURE : membres du comité de rédaction ; Mme BRANCO, Assistante Qualité ; Mme PEYRARD, Assistante communication.

IMAGE DE COUVERTURE : La nouvelle maison des usagers du Centre Hospitalier de Plaisir. Crédit : © KCW - Centre Hospitalier de Plaisir.

CONCEPTION GRAPHIQUE, INFOGRAPHIE ET MAQUETTE : Jean-Marie Noël

IMPRESSION : OFFSET ECLAIR Agence des Essarts-le-Roi - 01 30 41 95 63



## LA RÉNOVATION DES STRUCTURES EXTÉRIEURES SE POURSUIT...

Depuis dix ans les hôpitaux de Plaisir développent une politique de modernisation de leurs structures extérieures, que ce soit pour l'ancien Hôpital Gérontologique et Médico-Social (Foyer La Ferronnerie, accueil de jour Alzheimer de Magny-les-Hameaux, appartements du SAS, EMP Saint-Cyr-l'École), ou pour les structures extra-hospitalières de l'ancien hôpital Charcot (CMP, CATTP, hôpitaux de jour).

Cette politique est indispensable pour plusieurs raisons :

- accueillir les patients-résidents dans les meilleures conditions **hôtelières** possibles ;
- respecter les obligations relatives à l'accueil des **handicapés** (calendrier ADAP<sup>1</sup>, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021) ;
- être au plus **proche** de la population avec la meilleure desserte possible, notamment en santé mentale ;
- gagner des marges de **fonctionnement** en regroupant le plus possible les structures, tout en gardant leurs spécificités.

### Un effort important...

Plusieurs opérations de rénovation, restructuration et création ont été conduites à cet égard, et notamment :

- ouverture du *Galion* (2009) ;
- ouverture du *Mérentais* (2010) ;
- création de l'hôpital de jour de pédopsychiatrie de Rambouillet, regroupé avec le CMP et le CATTP (2011) ;
- ouverture du nouveau CMP (psychiatrie adulte) de Plaisir (2012) ;
- ouverture du CMP et de l'hôpital de jour de Maurepas en pédopsychiatrie (2012) ;
- transformation de la maternologie en unité parents bébé à Saint-Cyr-l'École (2016) ;
- transformation de l'hôpital « semaine-nuit » en UNITED à Saint-Cyr-l'École ; hôpital de jour qui accueille des enfants présentant un Trouble Envahissant du Développement (2016) ;
- création de l'hôpital de jour du secteur G11, psychiatrie adulte (2018) ;
- réfection de chambres à *La Ferronnerie* (2018) ;
- création de chambres à *La Pommeraie*, en extension du Service Accompagnement et de Suite : SAS (2016).

### Poursuivi en 2019...

Cette année, deux nouvelles structures de santé mentale adultes vont ouvrir, dont une par **création**, au sein de locaux rénovés par l'établissement :

- création de l'hôpital de jour du secteur G 18 à Trappes (achat des locaux en février 2019) ;
- relocalisation de la pédopsychiatrie de *La Pommeraie* dans « l'immeuble Garabel », plateau d'environ 400 m<sup>2</sup> face à la gare de Plaisir (bail signé le 10-04-2019, locaux disponibles au 1<sup>er</sup> octobre).

### Ce qui nous reste à faire...

L'ensemble de ces opérations de travaux s'est donc avéré **indispensable**. Pour ce qui concerne la santé mentale, elles n'ont pas été ralenties par les difficultés immobilières rencontrées par l'établissement sur ses unités d'hospitalisation.

Elles sont néanmoins **encore à poursuivre** eu égard aux exigences dues à la population mais aussi à une conception du service public marquée par la modernité.

En effet, l'établissement va également programmer :

- d'accueillir les enfants de l'EMP Saint-Cyr-l'École et du CMP de Guyancourt dans des bâtiments plus modernes et fonctionnels ;
- de doter les CMP adultes de la communauté d'agglomération (Trappes, Magny-les-Hameaux) de locaux suffisamment spacieux, fonctionnels et bien desservis ;
- de relocaliser la « maison thérapeutique » de Porchefontaine ;
- de compléter la couverture du territoire en **hôpitaux de jour adultes** ;
- de poursuivre les développements dans le médico-social (SAS, etc.).

Ces efforts permettront donc à terme que l'établissement puisse accueillir l'ensemble de ses patients et de ses résidents dans des conditions hôtelières et de prise en charge plus satisfaisantes. La Direction va non seulement inscrire ces opérations dans les documents budgétaires, mais aussi être en veille de toute opportunité auprès de nos partenaires, notamment les collectivités publiques.

1. Agendas D'Accessibilité Programmée.

## UNE UNITÉ DE RÉHABILITATION COGNITIVO-COMPORTEMENTALE (UCC) AU CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR

Dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé pour la reconnaissance d'une Unité de réhabilitation Cognitivo-Comportementale dans les Yvelines, le service d'hospitalisation complète psycho-gériatrique (*Dali*) du CHP a proposé de transformer ses quatorze lits de SSR en Unité Cognitivo-Comportementale.

Le volet sanitaire du plan « Maladies neurodégénératives 2014-2019 », permet le développement de structures spécialisées pour des patients atteints d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée présentant des symptômes psycho-comportementaux productifs aigus non stabilisés. L'objectif est de réaliser un bilan de ces troubles et d'en définir la cause, de réévaluer la maladie qui en est à l'origine et de mettre en place des activités de réadaptation cognitive adaptées. L'UCC au sein du CHP accueillera les patients hospitalisés initialement dans l'unité de médecine aigüe psychogériatrique. Ces patients pour lesquels un temps supplémentaire est nécessaire pour finaliser la prise en charge psycho-comportementale, somatique et/ou le projet de vie seront adressés par les médecins de ville, d'autres unités d'hospitalisation ou d'EHPAD de la région et des régions limitrophes. La prise en soins y sera poursuivie de façon pluridisciplinaire, individualisée, médicamenteuse et non médicamenteuse favorisant le maintien de l'autonomie et l'apaisement des troubles psycho-comportementaux en limitant le recours à la contention chimique ou physique.

Des axes forts guident la prise en soins des personnes au quotidien :

- préservation de la dimension sujet de la personne, de son autonomie ;
- mise en œuvre d'ateliers collectifs et individuels par les rééducateurs (ergothérapeute, kinésithérapeute, psychomotricienne), la psychologue et les aides-soignants à visée de stimulation cognitive, motrice, d'apaisement, de lien social, etc. ;



© UCC CH Plaisir

L'équipe de l'Unité de réhabilitation Cognitivo-Comportementale.

- ateliers réguliers favorisant le repérage temporel et la valorisation de la personne hospitalisée dans ses dimensions physiques comme psychiques.

L'accompagnement des aidants est également essentiel, dans la connaissance de la maladie, son évolution et le réajustement du projet de vie. Cet accompagnement est réalisé grâce au travail de la psychologue, des rééducatrices, de l'assistante sociale et de l'équipe soignante dans son entier ainsi qu'aux liens avec l'hôpital de jour psychogériatrique. Le lien avec les professionnels extérieurs a un rôle important dans la mise en œuvre et la réussite de l'accompagnement des personnes malades-réseaux, professionnels libéraux, diverses institutions partenaires. Dans ce cadre, le service a d'ailleurs pour projet de permettre à une infirmière et une aide-soignante de se déplacer dans les lieux de vie extérieurs accueillant les patients sortis de l'unité, afin de favoriser leur retour et la transmission des savoirs expérimentiels.

La validation de l'ARS est une reconnaissance du travail mené au sein du service de médecine psychogériatrique depuis plusieurs années. Elle s'accompagne de l'attribution de budgets spécifiques permettant le financement d'une extension, l'aménagement des locaux ainsi que des temps supplémentaires de médecins et professionnels paramédicaux.

## ZOOM SUR L'ÉQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS (EMAP)



### Que sont les soins palliatifs ?

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale.

L'objectif est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle.

Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution. La formation et le soutien des soignants et des bénévoles font partie de cette démarche.

*D'après la Société Française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP)*

### Les différents stades palliatifs

- **Chronique** : pathologie incurable, mais stabilisée ou d'évolution lente.
- **Évolutif** : stade généralement symptomatique (douleur, dyspnée, confusion, AEG, troubles trophiques...). Il peut être marqué par une souffrance morale ou une aggravation des problèmes familiaux ou sociaux. Il s'agit d'une poussée évolutive qui semble pouvoir être contrôlée. La personne ne paraît pas forcément en fin de vie pour son entourage ou ses soignants.

- **Terminal** : patient probablement en fin de vie et dont le processus vital semble s'altérer de façon inexorable.

### L'EMAP

Notre équipe pluridisciplinaire, existe depuis 2000 au sein de l'établissement<sup>1</sup>.

Elle comprend :

- un Médecin, Dr Raphaëlle PAPET-LÉPINE ;
- une Psychologue, Golriz BEHZADI ;
- une Infirmière, Jeanne DUVAL ;
- une Cadre supérieure de santé, Evelyne TESTA ;
- un temps de secrétariat.

Nous avons chacune suivi une formation universitaire spécifique aux soins palliatifs et à l'accompagnement. L'équipe est dynamique et motivée pour faire évoluer les pratiques vers une meilleure qualité de la prise en charge palliative.

### Pour quel patient ?

Nous pouvons intervenir pour tout patient atteint de maladie grave et/ou chronique mettant en jeu le pronostic vital, en phase avancée ou terminale (cancer, démence évoluée, AVC, insuffisance cardiaque, respiratoire ou rénale...).

Il y a un bénéfice à débiter précocement l'accompagnement et les soins palliatifs lorsqu'un diagnostic de maladie grave est porté. La nature des soins

reçus varie en fonction des besoins tout au long de l'évolution de la maladie.

Par exemple, nous pouvons aider à définir le projet thérapeutique d'un patient qui n'est plus en capacité de se nourrir et de s'hydrater. Nous pouvons accompagner le patient, la famille et l'équipe à trouver le juste soin pour éviter l'acharnement thérapeutique et soulager les souffrances.

### Qui appelle l'EMAP ?

Ce peut être toute personne intervenant auprès du malade (médecin, Infirmier, AS, cadre de santé, rééducateur, éducateur spécialisé, psychologue...) mais également le patient lui-même, sa famille ou ses proches.

L'intervention de l'EMAP se fait en collaboration avec le médecin référent du patient et l'équipe soignante. L'EMAP respecte le principe de non-substitution dans la mesure du possible.

Pour vous aider à décider quand appeler l'EMAP, deux outils sont à votre disposition dans les services : *Pallia 10* et la grille de repérage des patients en soins palliatifs.

### Nos missions

- L'EMAP intervient comme consultant et « conseiller » en soins palliatifs auprès des équipes soignantes. Elle propose conseils et soutien sur les aspects somatiques, psychologiques, socio-familiaux et spirituels par :
  - une évaluation de la situation ;
  - la proposition d'un projet de soins et l'application de protocoles ;
  - une réflexion éthique et une aide aux décisions ;
  - la réévaluation et le suivi de la situation ;
  - le partage et la réflexion autour des situations rencontrées, participant ainsi à la prévention de l'épuisement professionnel ;
  - le soutien psychologique du patient, de son entourage et des soignants avec la mise en place de groupes de parole si nécessaire ;
  - la mise en lien des différents acteurs, ainsi que la coordination de la prise en charge du patient avec

**POUR ALLER PLUS LOIN** : après les lois du 9 juin 1999, la loi KOUCHNER de 2002 et la loi LÉONETTI de 2005, la loi CLAEYS-LÉONETTI de 2016 complète le cadre législatif des soins palliatifs :

- <https://www.legifrance.gouv.fr>  
Voir Accueil / les autres textes législatifs et réglementaires / décret n°2016-1066 du 3 août 2016
- <https://www.has-sante.fr>  
Taper « démarche palliative » dans le moteur de recherche

### ASPECTS PRATIQUES

- Bureau situé désormais au 1<sup>er</sup> étage du Centre de gériatrie et de rééducation ;
- Joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h au : 01 30 79 88 75 ou 88 75 en interne ;
- Messagerie téléphonique après 17h, le week-end et les jours fériés ;
- Mail : [secretariat-emap@hopitaux-plaisir.fr](mailto:secretariat-emap@hopitaux-plaisir.fr)

les autres professionnels, tels que des médecins spécialistes d'autres hôpitaux, le médecin traitant, ou encore l'aide au transfert en Unité de Soins Palliatifs (USP).

- Nous aidons au retour et au maintien à domicile en contactant les professionnels de terrain qui coordonneront la prise en charge du patient à domicile (le réseau REPY par exemple : Yvelines sud, avec le pôle Versailles et le pôle Rambouillet).
- L'EMAP a aussi un rôle de formation pour aider à la diffusion des connaissances et améliorer les pratiques. Nous avons organisé jusqu'à l'année dernière une formation en interne sur les soins palliatifs et une autre sur la douleur, qui ont dû être annulées faute de participants. Nous travaillons sur un nouveau mode de formation : des formations « flash » (par service, plus courtes, sur des thèmes précis, en fonction des besoins).
- Participer à des travaux de recherche pour développer l'avancée des connaissances et des pratiques palliatives fait partie également de nos missions. L'EMAP s'inscrit activement dans le groupe de travail du GHT sur les soins palliatifs et celui sur la douleur en vue de projets communs et de l'amélioration de la coordination du parcours des patients.

### Nos domaines d'intervention

Nous intervenons dans tous les services de soins du CH de Plaisir : gériatrie, rééducation et psychiatrie, mais aussi dans les services du médico-social : EHPAD et pôle handicap.

1. Plaquette de l'équipe (édition février 2019) accessible sur les portants à brochure de l'établissement ainsi que sur la porte du bureau de l'EMAP.

## 4<sup>e</sup> JOURNÉE ALZHEIMER AU CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR



© Hôpital de Jour de Psycho-gériatrie CH Plaisir

Atelier  
d'ergothérapie  
avec des patients  
de l'Hôpital  
de Jour de  
Psycho-gériatrie  
du CH de Plaisir.

À l'heure actuelle, en France, 900 000 personnes sont atteintes de pathologies neuro-évolutives. L'accompagnement des personnes âgées malades et de leurs familles constitue donc un enjeu sociétal majeur.

Dans le cadre de la Journée nationale Alzheimer, la filière de Psycho-gériatrie Cognitive de l'établissement a organisé le 24 septembre 2018 un après-midi de conférences sur la thématique générale « Une approche globale de la personne ».

L'événement, ouvert par Monsieur BÉRARD, Directeur de l'Établissement, s'est articulé autour de thèmes forts liés à la psycho-gériatrie et aux pratiques innovantes dans la prise en soins des patients et des proches aidants.

Le Dr MONFORT, psycho-géronte et Président de l'AFAR (formation continue au service des professionnels de la santé) a donné une conférence sur « La psycho-gériatrie, une approche qui rassemble autour de la personne âgée » ; Mme MANCEAU, référente ARS Yvelines est revenue sur le Programme d'aide aux aidants mis en place par l'équipe de l'Hôpital de Jour de Psychogériatrie Cognitive et subventionné par L'ARS. Quant à Mme MORAND-MULEUR, Présidente de l'AG&D (Accompagnement en Gérontologie et Développement), elle a explicité

la méthode *Montessori* adaptée aux personnes âgées avec des troubles cognitifs.

La filière a également été présentée par les professionnelles : hospitalisation complète, hospitalisation de jour, accueils de jour et consultation mémoire. Elles ont pu mettre en exergue les pratiques développées dans les unités pour favoriser la prise en soins globale des personnes atteintes et des aidants.

**Cette journée a été un véritable succès qui a rassemblé plus de 110 participants !**

Dans ce cadre, les textes et photos du recueil « Souvenir(s) de notre temps » ont été exposés au Centre de Gériatrie et de Rééducation du 24 septembre au 19 octobre derniers. Ce projet avait pour objectif de permettre à des personnes, accueillies à l'Accueil de jour *Le Galion*, de transmettre un épisode marquant de leur vie et de leur temps, pour le partager avec leurs proches et le public. Cette exposition avait également été présentée à la bibliothèque de la ville de Plaisir en décembre 2017<sup>1</sup>. L'encadrement a été réalisé par des résidents de l'atelier d'encadrement des *Glycines* (Pôle Handicap).

1. Voir l'article du FOCUS n° 2, avril 2018, pages 13 et 14.

## DÉMARRAGE DU DISPOSITIF Vigilans : PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE SUICIDAIRE DANS LES YVELINES

Depuis plusieurs années, le Centre Hospitalier de Plaisir est engagé sur la question de la prévention du suicide. Cet engagement s'inscrit dans la volonté nationale de déployer une politique de prévention du suicide en lien avec les ARS et les territoires de proximité.

Les tentatives de suicide constituent un facteur de risque majeur de récurrences et de décès. Parmi les leviers importants dans la prévention, on retrouve donc le développement de *dispositifs de recontact* des suicidants tel que Vigilans, créé en 2014 par le Pr Guillaume VAIVA dans le Nord-Pas de Calais.

Les différents services d'urgences associés au dispositif peuvent adresser à Vigilans tout patient rentrant à son domicile après une tentative de suicide. À partir de là, la veille est déclenchée pour ce patient qui sera alors contacté par téléphone et/ou cartes postales, sur les semaines et mois qui suivent, en fonction des facteurs de gravité retrouvés. Le patient peut également recontacter lui-même Vigilans sur un numéro vert ouvert en semaine ou être redirigé sur le 15 si besoin. Ce dispositif a fait preuve de son efficacité dans le Nord-Pas de Calais avec une diminution du nombre de passages aux urgences pour tentatives de suicide et une baisse de la mortalité par suicide.

Depuis 2017, le Dr Cécile OMNES, chef de pôle du secteur 78 G 16 au Centre Hospitalier de Plaisir et engagée de longue date dans l'amélioration de la prévention du suicide, travaille avec le soutien de l'ARS Île-de-France à la création du dispositif Vigilans pour le département des Yvelines. L'équipe Vigilans78 a donc commencé à se constituer depuis environ un an et est amenée à se développer encore sur l'année 2019/2020. Notre équipe est composée d'infirmier, psychologue, psychiatre, cadre de santé et cadre supérieure de santé. Vigilans78 devrait

La cinquième journée de prévention du suicide organisée par l'établissement le 22 mars 2019 au Centre Hospitalier de Versailles a été consacrée à l'état des lieux et perspectives 2019-2021 avec la mise en place du dispositif Vigilans.

pouvoir intégrer ses premiers patients à partir d'avril 2019. Le dispositif est composé de deux sous-unités fonctionnelles, un pôle opérationnel basé dans les locaux du Samu78 et un pôle organisationnel basé au Centre Hospitalier de Plaisir (site Marc-Laurent). Vigilans, dispositif novateur dans les Yvelines, permettra, nous l'espérons, de mettre en place une veille centralisée des patients suicidants pendant la période de vulnérabilité majeure qui suit le geste suicidaire. C'est en apportant une réponse au moins partielle dans ce moment critique que Vigilans fera preuve de son efficacité. Il renforce la notion de « *connectedness* », ou « *rester en lien* », perçu par le sujet comme l'impression de toujours « *compter pour quelqu'un d'autre* ». Ce dispositif permettra aussi d'initier et de renforcer un véritable maillage sanitaire sur l'ensemble du Département, pour offrir une réponse adaptée et graduée aux crises suicidaires avec les différents dispositifs de soins locaux et en étroite collaboration avec le Samu78.

**PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE SUICIDAIRE DANS LES YVELINES : État des lieux et perspectives 2019-2021**

**5<sup>ème</sup> JOURNÉE DE PRÉVENTION DU SUICIDE**  
Programme

**14h : Ouverture**  
Dr Marc Pušk, Directeur de l'ARS départementale, Jacques Berard, Directeur du CH de Plaisir

**14h15 : Vigilans, ça marche !**  
Pr Guillaume Vaiva, Psychiatre, Coordinateur national du programme Vigilans

**14h45 : Suicide et tentatives de suicide dans les Yvelines : Où en est-on ?**  
Pr JP Escaffre (Université Rennes), Dr C. Omnes (CHP), Mme AC Paty (CRE), Mme F. Quidu (EHSEP), Dr O. Richard (Samu 78), Dr Youssif (UVSQ)

**15h30 : Vigilans78 en pratique**  
Dr O. Barasino, Mme B. Blockelet, Me C. Binet, Me M. Lia, Dr C. Omnes

**16h15 : Pour que ça marche ...**  
Table ronde associant un représentant des principaux services impliqués :  
SAMU (O. Richard), Urgences générales (V. Bosca, Versailles), Urgences Psychiatriques (N. Messoaudi, Mantes), CMP (C. Deshayes, Rambouillet), Psychiatre libéral (en cours), Médecin généraliste (B. Beauchamps, Elancourt), Union Nationale de Prévention du Suicide (F. Facy), DIM (D. Longinovic, Plaisir), Directeur établissement (G. Girard, Versailles)

ars  
Vigilans  
G&S

## MA SANTÉ 2022, LA RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ EST EN COURS

La loi réformant le système de santé français, souhaitant réorganiser le système de soins, a été adoptée par les députés le mardi 26 mars 2019 à l'Assemblée Nationale. À l'heure où cet article est écrit, elle doit être examinée par le Sénat<sup>1</sup>.

Cette réforme baptisée *Ma santé 2022* propose une transformation de notre système de santé qui se veut articulée autour du patient, via une réorganisation territoriale et une formation des professionnels de santé diversifiée.

L'objectif affiché de *Ma santé 2022* est de décloisonner le système de financement en organisant des soins de proximité et en favorisant la coopération des professionnels sur l'ensemble du territoire.

Le débat institutionnel est organisé autour de cinq axes principaux : la qualité et la pertinence ; le financement et les rémunérations ; le numérique en santé ; les ressources humaines ; l'organisation territoriale.

### Certaines mesures de *Ma Santé 2022* impactent directement les hôpitaux :

- Création dès 2019, de financements au forfait pour la prise en charge à l'hôpital des pathologies chroniques ;
- Labellisation dès 2020 des premiers « Hôpitaux de proximité » qui assureront des missions hospitalières de proximité en médecine polyvalente, soins aux personnes âgées, soins de suite et de réadaptation, consultations de spécialités, consultations non programmées, et devront disposer d'un plateau technique de biologie et d'imagerie, d'équipes mobiles et d'équipements en télé-médecine.

Actuellement, environ 30% des hôpitaux locaux ne répondent pas au label en cours de construction.

- Réforme du régime des autorisations des activités de soins qui aboutira dès 2020 à de nouvelles normes pour certaines activités dites « structurantes pour les territoires », à savoir : les services d'urgence, les maternités, les services de réanimation, l'imagerie et la chirurgie.
- Élargissement des compétences de la commission médicale d'établissement pour renforcer la participation des médecins au pilotage des hôpitaux.

Le projet soumis aux parlementaires est centré sur les mesures nécessitant des modifications par la loi, pour que *Ma Santé 2022* puisse s'appliquer (parcours et carrières des professionnels, offre de soins dans les territoires, virage numérique, simplification et sécurité juridique).

Concernant la santé mentale et la psychiatrie, la réforme se donne pour objectifs, l'amélioration des conditions de vie, l'inclusion sociale et de la citoyenneté des personnes vivant avec un trouble psychique ainsi que l'amélioration de l'accès aux soins et aux accompagnements.

Le calendrier de la réforme étale les mesures préconisées sur les quatre prochaines années, pour une mise en œuvre concrète et complète de l'ensemble des actions d'ici 2022.

FOCUS continuera de vous informer au sujet de cette réforme.

### À CONSULTER

<https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Plus de références documentaires sur ce sujet sur le blog de notre Centre de documentation : [www.netvibes.com/cddjmc#Ma\\_sante\\_2022](http://www.netvibes.com/cddjmc#Ma_sante_2022)

1. Source : <http://www.senat.fr/>

## FHF : « VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ »

La Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1 000 hôpitaux publics et 3 800 établissements sociaux et médico-sociaux publics a mis en ligne le 13 février dernier un texte sous forme de vœu pour l'évolution du système de santé. Elle l'a mis à disposition des collectivités territoriales, des établissements publics de santé et médico-sociaux.

La FHF fait le constat de « fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers » de sorte que « de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner ». La FHF considère que « les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences<sup>1</sup> ».

« La FHF demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. (...) la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4. Une association véritable (...) de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé (...).

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients (...).

7. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social. »

Le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Plaisir a signé cette motion le 21 mars dernier.

1. [www.fhf.fr/Presse-Communication/Espace-presse/Communiqués-de-presse/Voeu-relatif-aux-principes-et-valeurs-devant-guider-les-evolutions-du-systeme-de-sante](http://www.fhf.fr/Presse-Communication/Espace-presse/Communiqués-de-presse/Voeu-relatif-aux-principes-et-valeurs-devant-guider-les-evolutions-du-systeme-de-sante)

## ADHÉSION DU CH DE RAMBOUILLET AU GCS DE PLAISIR

Le GCS de Plaisir a approuvé lors de son assemblée générale du 9 avril 2019 l'adhésion d'un nouveau membre : le CH Rambouillet, à compter du 1<sup>er</sup> juin. Le GCS assistera le CH Rambouillet dans sa fonction restauration, notamment pour son approvisionnement (marché alimentaire) ainsi que pour la mise en place d'un système d'information dédié (outil commun *Datameal*).



## UNE NOUVELLE MAISON DES USAGERS ET DES ASSOCIATIONS (MUSA) AU CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR

Monsieur LERSTEAU, Adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement, aux commerces de proximité et à l'artisanat, des représentants d'usagers (RU) et des associations de bénévoles, et des personnels. Des sculptures réalisées par des résidents du Pôle handicap dans le cadre de l'exposition *À la manière d'Auguste Rodin* y ont été installées<sup>1</sup>.

La MUSA s'inscrit dans l'esprit de la loi du 4 mars 2002 : une volonté de considérer l'Usager comme acteur et partenaire de sa santé. C'est un espace « Ressources » s'adressant aux patients ou aux résidents, et à leur entourage, dans le respect de la confidentialité. Ses principales missions, détaillées dans une charte, sont de faciliter le lien entre les acteurs de l'établissement, mais aussi d'informer sur l'offre de soins et les ressources du CHP, les démarches administratives, les droits des Usagers et l'entretien de la santé (campagnes de prévention par exemple).

La MUSA souhaite donner de la visibilité aux engagements et au travail des associations et des

1. Voir FOCUS n°5 édition de janvier 2019.



Inauguration de la MUSA le 31 janvier 2019, par Mme KOLLMANNBERGER, Maire de Plaisir

La Maison des Usagers et des Associations a été inaugurée le 31 janvier dernier, au moment de la cérémonie des vœux, par Madame KOLLMANNBERGER, Maire de Plaisir, en présence de Monsieur BÉRARD, Directeur, l'équipe de direction, le Docteur PASTOUR, Président de la CME, Madame FAROUX, Adjointe déléguée à la famille et aux solidarités,

Représentants d'Usagers. Un « Kfé » trimestriel réunit associations, membres des Conseils de Vie Sociales (CVS), professionnels et RU, pour partager des préoccupations, des souhaits, et l'agenda. FOCUS y est apprécié. Les associations s'approprient progressivement le lieu ; *France Alzheimer* et *Vie Libre* réfléchissent déjà à des animations. Chaque semestre, les résidents des différents lieux de vie vont également se retrouver pour se raconter l'Hôpital.

Les équipes du CHP seront invitées à présenter leurs projets phares pour la bienveillance, la citoyenneté, l'autonomie, la palette de soins. La MUSA cherche donc des thématiques et des animateurs.

La MUSA souhaite s'inspirer d'expériences d'établissements où les parcours croisés usagers/professionnels sont à l'œuvre. Par exemple, le CHU de Rennes a constitué en 2016 un comité mixte de cadres, professionnels de santé, et représentants associatifs, membres de la Commission des Usagers qui aborde le respect des droits du patient au sein de l'institution sous l'angle de *la personne de confiance* et *des directives anticipées*.

La MUSA pourrait s'inscrire dans le même schéma et aborder des thématiques comme *la sortie du*

« En tant que représentant des usagers suppléant, membre de l'association *Schizo oui ?!*, je donne mon avis sur les plaintes des usagers, les suites à donner, la pertinence de la réponse donnée aux plaintes déjà actées et le délai de réponse. »

Stéphane DUBOS, Représentant d'Usagers, *Schizo oui ?!*

« Représentant des usagers depuis 2014, j'essaie de défendre le point de vue des usagers (patients, résidents et familles) dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au sein du CHP. Les réunions avec les diverses associations de bénévoles, dans le cadre de la Maison des Usagers, sont une bonne occasion de mieux nous connaître et de nous entraider pour un meilleur service aux patients et résidents. »

Philippe DELAPLANCHE, Représentant d'Usagers, UNAFAM



Temps de convivialité le 13 mars 2019 à la MUSA avec des représentants des usagers et des associations.

patient, l'accompagnement des familles ou d'autres sujets émanant du groupe de travail de l'établissement *Projet des usagers*. Cette mixité des regards impulsée depuis 2002, se renforce d'année en année.

Faisant sien le principe du patient/résident acteur de sa trajectoire de soins et de vie, la MUSA se veut un levier pour conjuguer ensemble, au présent et au futur les fondamentaux du respect, de l'écoute, de la bienveillance et de la confiance.

## DÉPARTEMENT D'INFORMATION MÉDICALE (DIM)

Par le Dr Dušan LONGINOVIĆ, Médecin DIM

### BRAVO À TOUS !

Nos tutelles reçoivent les données cumulatives d'activité et de valorisation du CH de Plaisir. L'événement important n'est pas l'envoi, mais **les efforts et la collaboration de tous pour qu'il se passe au mieux. Tous les mois.**

En effet, depuis septembre, les résumés des séjours (RUM<sup>1</sup>, RHS<sup>2</sup> et RIMP<sup>3</sup> envoyés **par vos services**) parviennent au DIM le 15 de chaque mois. Et non

plus le 30. Par ailleurs, la qualité globale s'est améliorée. Par exemple, en psychiatrie, il n'y a eu aucun acte avec diagnostics manquants en 2018 (plus de 1500 en 2017).

1. Résumé d'Unité Médicale en MCO.

2. Résumé Hebdomadaire Standardisé en SSR.

3. Recueil d'Informations Médicalisé en Psychiatrie.

Ce tampon de quinze jours permet à l'équipe d'intégrer sereinement les données, les analyser, rechercher des éléments de valorisations ou de description manquants ; puis de revenir **vers vous, médecins et soignants**, pour acter certaines modifications utiles à la juste description de la prise en charge.

Ce n'est pas anodin, car les taux de recodage avec ou sans modification tarifaire sont importants. Ces dix jours ouverts sont d'une importance vitale pour le CH : la **Tarification à l'Activité** (T2A en MCO, DMA en SSR), directement liée au **juste codage**, pèse plus de **6,9 millions d'euros annuels**. Et la

**Dotation Annuelle de Financement**, qui pèse **une dizaine de fois plus**, est indirectement liée au **codage** de l'activité.

En parallèle à la **poursuite** de cet effort, **deux voies d'améliorations** apparaissent indispensables. La description exacte des prises en charge palliatives en MCO et la description mieux étayée des événements intercurrents, entre l'arrivée et la sortie, qui sont, elles, bien documentées.

Pour conclure, félicitations, nous nous sommes améliorés en 2018 grâce à vous tous et continuerons en 2019.

## RENCONTRE AVEC MADAME SOPHIE RICHARD-BORREL

### NOUVELLE DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES AFFAIRES MÉDICALES DEPUIS LE 15-02-2019

#### Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Juriste de formation, j'ai travaillé au sein d'établissements de santé sur des postes variés : DRH et Affaires Médicales, Marchés publics, Achats, Qualité, Finances.

J'ai été directrice Achat du GHT Psy Sud Paris, avant de rejoindre Plaisir, mais également directrice des Finances, des Services Économiques et des Travaux à ERASME (établissement spécialisé dans la prise en charge des troubles psychiatriques). J'ai également exercé des missions à l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) en tant que déléguée régionale. Je suis très attachée à l'évolution des compétences des agents de la Fonction Publique. Un des rôles d'une Direction des Ressources Humaines est en effet l'accompagnement dans leurs parcours professionnels des personnels.

#### Qu'est-ce qui vous a particulièrement intéressé pour rejoindre le CHP ?

Revenir sur des missions *Ressources Humaines*, mais aussi travailler dans un établissement regroupant des secteurs variés : psychiatrie, gériatrie, médecine physique et de réadaptation, prise en charge du Handicap... Le Centre Hospitalier a une importance considérable sur le territoire des Yvelines et peut encore se développer. Je suis aujourd'hui dans la découverte de l'établissement qui est très attachant et où beaucoup de projets sont à mener. De plus, ma connaissance des établissements du secteur des Yvelines, avec qui nous sommes partenaires du GHT, sera un atout pour nos travaux à venir.



© KCW / Centre Hospitalier de Plaisir

#### Quels sont les projets prioritaires à mettre en œuvre pour votre Direction ?

Il faudrait parvenir à avoir un circuit de recrutement plus fluide, mais aussi anticiper de manière à permettre l'organisation de concours. Il faut favoriser la

pérennité des personnels sur leurs missions, harmoniser et stabiliser le régime de primes et les règles de gestion en 2019. La fusion des hôpitaux étant récente, il y a encore un travail à mener sur ces points.

#### Quels seraient les projets à plus long terme ?

Il nous faudra travailler sur l'évolution des compétences des professionnels et des parcours pro-

fessionnels, en particulier pour les secondes parties de carrière. Il s'agira spécifiquement d'identifier les métiers que l'on peut difficilement exercer toute une vie (par exemple, ASH, Aides Soignants...) et les métiers à risques. Il conviendra aussi de poursuivre la réflexion concernant **le handicap**. Un service des Ressources Humaines doit aussi être orienté vers **le conseil aux agents**, lors d'entretiens professionnels en particulier et pas uniquement dans la gestion de leurs dossiers. Travailler avec le service de la **Qualité de vie au travail** sera aussi une priorité. « Être serein au travail » est une aspiration forte de l'ensemble des professionnels et nous devons y contribuer. Nous pourrions nous orienter vers une conception du travail plus collaborative, faire évoluer l'Hôpital comme évolue la société.

Tous ces projets seront forcément menés en lien étroit avec la Direction des Soins, la Direction des Finances, la Direction de la Qualité de vie au travail, la Communauté médicale et les Représentants du personnel, qui sont des partenaires essentiels de nos structures hospitalières.

## VESTIAIRE DES PATIENTS DÉMUNIS EN PSYCHIATRIE

À l'hôpital, le patient est censé apporter son trousseau. En psychiatrie cette logique déroge parfois à la réalité. D'autant plus pour les **patients démunis** hospitalisés sous contrainte, qui arrivent sans affaires de rechange ou de toilette.

La lingerie du site Marc-Laurent récupère régulièrement des dons de vêtements et **met à disposition des patients hospitalisés en psychiatrie**, des vêtements pratiques à porter : tee-shirts, pulls, sweat-shirts, pantalons, joggings pour les plus nécessiteux.

**Le patient, accompagné d'un soignant**, peut se rendre à la lingerie, **du lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 10h à 16h** pour choisir les vêtements qui lui sont nécessaires.

D'autre part, les unités d'hospitalisation peuvent demander **des chaussons** pour les plus démunis.

L'unité devra indiquer dans sa demande écrite (par mail) : la **quantité** de chaussons souhaitée ; le **type** (pour homme ou femme) ; la **pointure** souhaitée.

Ces articles seront livrés dans l'unité avec la livraison de linge quotidien (en armoire à linge).

Enfin, sur le nombre de vêtements apporté à la lingerie, un grand nombre ne convient pas aux malades (chemises, vêtements de soirée, chaussures à talons, etc.). Ces vêtements sont à déposer dans **le conteneur Le Relais** situé devant la lingerie. Ces dons de TLC, textile, linge de maison, chaussures sont récupérés tous les mercredis par l'association *Emmaüs* pour commencer une deuxième vie solidaire.

Se référer à la note d'information de la Direction de la Logistique et des Achats 2019-04/EC/MG du 14 février 2019.



© Mary GUENNEUGUES

## NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL

Par Katia COUTON-WYPOREK, Chargée de communication

**M**émo 2018 : en fin d'année dernière, la Direction a offert aux enfants du personnel des places pour le concert de rock familial « Zut fête Noël », qui a été suivi d'un goûter et de photos avec le Père Noël. C'était le 12 décembre dernier, au *Théâtre Espace-Coluche*.

Merci au Père Noël, Martin Sliosberg et aux personnes ayant apporté leur aide au service communication, pour la bonne réussite de cet événement : Lionel Bourg, Murielle Desbordes, Corinne Germond et Evelyne Léré.

Zut fête Noël à l'Espace-Coluche pour les enfants du personnel.



© KCW / Centre Hospitalier de Plaisir

## RESSOURCES HUMAINES

### NOUVEAUX MÉDECINS ARRIVÉS DEPUIS LE 15-01-2019

- Dr Fatiha DJOGLAF, Praticien Attaché Associé temps plein, est arrivée le 4 février sur le pôle de Médecine Gériatrique (0.8 ETP en SSR G et 0.2 en HDJ gériatrie).
- Dr Abdelatif RETIMA qui était médecin vacataire sur le pôle Handicap intervient désormais sur ce même pôle en qualité de Praticien Attaché temps plein depuis le 1<sup>er</sup> mars.
- Dr Agnès THORN, Praticien Hospitalier temps plein, est arrivée le 18 mars sur le pôle MPR.
- Dr Rania ZAOUCHE, Praticien Attaché Associé temps plein, est arrivée le 18 mars sur le pôle 78 G 12.

- Dr Arnaud PEREIRA ESTRELA, PH temps partiel, est arrivé le 4 février sur le pôle 78 G 14 sur le CMP de Viroflay.

### MÉDECINS AYANT QUITTÉ L'ÉTABLISSEMENT DEPUIS LE 15-01-2019

- Dr Adrian SICHIM : le 28 février
- Dr Karima MOUHEB : 6 mars
- Dr Céline CHAUVIN : le 4 mars (en disponibilité)
- Dr Céline LEPRINCE-LOGÉ : le 1<sup>er</sup> mars (mise à disposition puis mutation)
- Dr Marie-Hélène MINE : 1<sup>er</sup> avril (en disponibilité)

## À VENIR

Par Taïeb FERRADJI, Pédopsychiatre Chef de Pôle I 04 et I 05, EMPs et SESSAD

## 3<sup>e</sup> COLLOQUE DU PÔLE ENFANTS : « PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE »

« La vie de l'enfant, c'est comme les vingt-et-une cordes de la cora (instrument de musique). Sept font revivre le passé. Sept égrènent le présent. Et les sept autres appellent l'avenir. »

Massa Makan DIABATÉ

La *calipédie* ou l'art de faire de beaux enfants, ici et ailleurs, est une question universelle et connue depuis des temps immémoriaux. Comment les enfants sont perçus, aimés et violentés parfois par les parents, l'environnement, les adultes et la collectivité à travers le monde.

Partager des expériences cliniques et humanitaires, voyager et traverser des frontières multiples dans des allers-retours permanents entre théorie et pratique, entre univers culturels devenus proches et familiers par la grâce d'un monde devenu soudain connecté, accessible et hyper-informé.

Si on dit aimer les enfants et les protéger partout, cet amour et cette protection ne s'expriment pas de la même manière et ne se déclinent pas sur les mêmes modes.

Des expériences, des recherches et des histoires cliniques vont illustrer les interventions et tenter de mettre à jour les liens visibles et invisibles entre le passé, le présent et l'avenir, entre choix individuels et collectifs dans une dialectique permanente où l'enfant cristallise

ce qu'il y a de plus précieux en même temps que de plus vulnérable dans nos sociétés d'aujourd'hui.

De la fabrication des enfants à celle en retour des parents, de l'amour à la violence et, partout, de ce dont les enfants ont besoin pour grandir, les contributions issues des différents terrains professionnels, géographiques, cliniques et culturels vont illustrer combien un enfant peut être une oasis en fleurs au milieu du désert ici, un coin de paradis dans un pays en guerre ailleurs et, un sourire qui efface la grisaille du jour partout.

**Un colloque qui s'adresse à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux questions de l'enfance dans le champ transculturel, humanitaire, clinique, pédagogique...**

### INSCRIPTIONS OUVERTES !

Rendez-vous **le 19 novembre 2019** dans la limite des places disponibles.  
Renseignements : tél : 01 30 07 25 90 ; mail : cassioppe2016@gmail.com  
Tarif pour le personnel du Centre Hospitalier de Plaisir : 40 euros  
*Programme détaillé et affiche à venir.*



© Peinture de D. Hérain